



Accessibilité des spectacles

La mission centrale d'une structure de diffusion de spectacle vivant est de présenter des œuvres dans les meilleures conditions professionnelles de réception et de favoriser leur compréhension par un large public.

Les différentes situations de handicap touchent plus de 40 % de la population française au moins une fois au cours de leur vie, selon une enquête de l'Insee de 2004.

Il est de la responsabilité des structures culturelles, des compagnies artistiques de se préoccuper de ce vaste public et de faire en sorte qu'il puisse accéder, lui aussi, au spectacle vivant.

Plusieurs approches s'offrent aux lieux de diffusion culturelle pour proposer des spectacles accessibles aux publics en situation de handicap.

- 44 Les spectacles naturellement accessibles
- 46 Les aides techniques et humaines
- 50 Les modalités de mise en œuvre
- 54 Des spectacles à la rencontre des publics

Certains spectacles conviennent naturellement, de par leurs caractéristiques, à telle ou telle personne en situation de handicap.

Les spectacles naturellement accessibles

Des spectacles non spécifiques

Les responsables des structures culturelles peuvent prévoir et repérer dans leur programmation des spectacles accessibles de par leur nature à des publics ayant divers types de handicaps.

Une chorégraphie sans apports musicaux essentiels ou accompagnée d'une musique à forte intensité sonore, le cirque ou le mime seront particulièrement accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes.

Les concerts sans apport scénographique important conviendront aux personnes aveugles ou malvoyantes.

Attention aux idées reçues. Une consultation avec les usagers en situation de handicap permettra de conforter des choix ou d'innover dans les propositions.

Des spectacles intégrant la langue des signes

Ces spectacles offrent la particularité d'être accessibles aux spectateurs en situation de handicap auditif mais aussi au tout public. Cependant, certaines créations basées essentiellement sur la langue des signes peuvent être peu compréhensibles pour des personnes qui ne la connaissent pas.

Des spectacles dans le noir

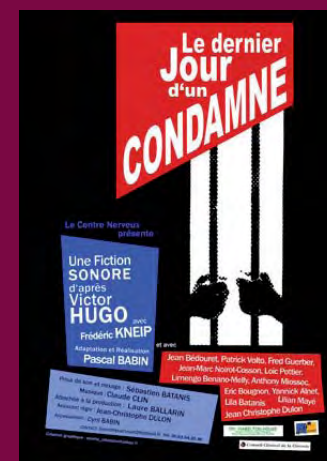
Des artistes, des metteurs en scène, des chorégraphes ont expérimenté et proposent des créations dans la pénombre ou dans le noir... Elles invitent les spectateurs en situation de handicap visuel et l'ensemble du public à partager une même aventure artistique autour des sens. Ces spectacles permettent aussi de sensibiliser l'ensemble du public à certaines situations de handicap.



J'ai toujours prétendu qu'on pouvait danser sans musique.

« Kilina Crémona, d'un monde à l'autre », dans l'émission L'œil et la main (France 5).

Et le vaisseau cingla, une création des Ateliers Desmaé.



Une fiction sonore d'après Victor Hugo, *Le dernier jour d'un condamné*. Dans un lieu hermétique aux sons extérieurs, plongé dans l'obscurité, le spectateur se laisse guider par le récit. Adaptation et réalisation : Pascal Babin.



Le mime Joël Chalude.

Des dispositifs d'aides techniques et humaines favorisent l'accès des personnes en situation de handicap aux propositions artistiques dans les meilleures conditions.

Les aides techniques et humaines

La boucle magnétique apporte aux personnes malentendantes un meilleur confort d'écoute grâce à une amplification du son.

La boucle magnétique

La boucle magnétique est constituée d'un fil de cuivre fonctionnant grâce à un système d'émission d'ondes électromagnétiques qui peut être installé de manière permanente dans une salle de spectacle.

Si les personnes sont équipées d'un appareil de correction auditive possédant la position T, celui-ci leur permet de capter le champ magnétique généré par cette boucle à induction magnétique. Si ce n'est pas le cas, des casques récepteurs leur seront nécessaires et peuvent leur être prêtés pour la représentation.

De plus en plus de lieux publics, en France, sont équipés de boucles magnétiques comme les mairies, les gares, les salles de conférence, de spectacle, des fêtes, les théâtres, les cinémas... Il s'agit d'une installation simple, peu onéreuse qui peut être réalisée facilement dans une salle déjà en service.

Le surtitrage individuel ou collectif

Les personnes sourdes ont besoin d'une restitution visuelle des informations qu'elles n'entendent pas. Il existe pour cela les systèmes de surtitrage qui permettent d'afficher des textes ou des dialogues par projection, sur un écran placé au-dessus de la scène, sur un film, sur un livret électronique individuel ou sur fauteuil.

Dans le cas du surtitrage individuel, un boîtier portable ou « livret électronique » est proposé aux spectateurs sourds ou malentendants qui leur permet de prendre connaissance des éléments sonores par défilement des textes sur un écran à cristaux liquides. Un code couleur permet de donner l'origine et la nature des sons : paroles dites hors de scène, musique, bruitage...

Dans le cas du surtitrage collectif, une projection de textes (dialogues, commentaires...) sur un écran placé au-dessus de la scène favorise la compréhension d'un spectacle. Les spectateurs s'installent face à la scène afin de lire le texte plus facilement tout en pouvant suivre ce qui se passe.

Ce dispositif demande pour chaque pièce un travail préalable de transcription. Il existe des personnes spécialisées dans ce travail auxquelles on peut faire appel. Le surtitrage est destiné plus particulièrement aux personnes sourdes et malentendantes, maîtrisant bien la lecture. Il peut aussi intéresser d'autres publics ayant besoin de

Le surtitrage concerne les publics en situation de handicap auditif. Il peut aussi intéresser d'autres publics ayant besoin de traduction.

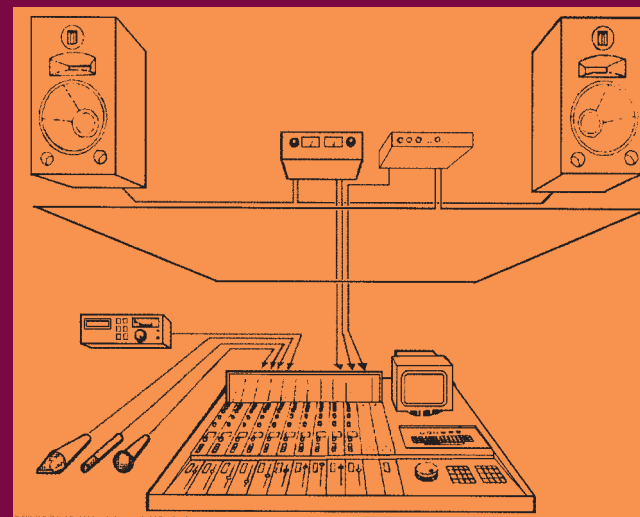


Schéma d'un dispositif de boucle magnétique. L'amplificateur de boucle (au centre) est relié à un système de sonorisation de la salle équipée (source sonore : micro, table de mixage... et haut-parleurs).



Dispositif de surtitrage collectif au théâtre Silvia-Monfort (écran de projection, ordinateur équipé d'un logiciel de traitement de texte situé en régie, un émetteur hautes fréquences étant installé dans la salle).



Les aides techniques et humaines

traduction. Il demande pour chaque pièce un travail préalable de transcription. Le surtitrage peut être réalisé en interne, en lien avec les usagers concernés.

Les auteurs des surtitrages adaptent le texte de la pièce afin de tenir compte de la vitesse d'élocution des comédiens et de permettre ainsi aux spectateurs de disposer d'un temps de lecture sur l'écran. Ils doivent prêter attention au jeu des comédiens pour éventuellement intervenir et couper des passages en veillant à garder le sens principal du texte indispensable pour suivre l'action.

La traduction en langue des signes

L'interprète en langue des signes permet une traduction simultanée de la pièce. Sa présence doit être pensée afin de ne pas perturber le spectacle. Souvent, la présence du traducteur ou de l'interprète vient enrichir le spectacle d'un élément visuel supplémentaire.

Des programmes et documents adaptés (en gros caractères, en braille, en audio), **des jumelles** (appréciées aussi des personnes âgées) peuvent être proposés aux personnes en situation de handicap visuel.

L'audiodescription

Ce procédé permet aux publics aveugles et malvoyants d'accéder aux éléments du spectacle qu'ils ne voient pas. L'audiodescription leur apporte oralement des informations sur les décors, les costumes, les déplacements, les lumières et certaines expressions des visages des acteurs.

Les descriptions sont transmises au spectateur via un casque mis à sa disposition. Elles sont diffusées entre les dialogues afin de ne pas perturber la compréhension de l'œuvre. L'avantage de ce procédé réside dans le fait qu'il permet aux utilisateurs, munis de casque audio infrarouge, sans fil, de se placer dans la salle là où ils le souhaitent et d'entendre les commentaires sans gêner les autres spectateurs.

La langue des signes est destinée aux personnes sourdes-profondes qui ont appris la langue des signes.

L'audiodescription, un dispositif d'accès au spectacle pour les malvoyants.



L'Autre Canal, à Nancy. À partir de la régie, les commentaires sont diffusés via une console de mixage. Les auteurs des descriptions rédigent l'audiodescription à partir d'une captation vidéo du spectacle. En fonction des silences laissés par le jeu des

comédiens, ils rédigent les commentaires. Puis, une personne les enregistre. Plusieurs essais peuvent être nécessaires avant de trouver le ton juste, les bons termes, suffisamment clairs, concis et s'insérant dans ces silences.



À Rennes, des documents adaptés et des jumelles pour suivre un opéra.

La compagnie IVT propose ses créations originales en langue des signes.

Mettre en place des dispositifs pour favoriser l'accès aux spectacles des publics en situation de handicap nécessite une mobilisation de l'équipe de la structure culturelle et une disponibilité de l'ensemble du personnel.

Les modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre se réalise en plusieurs étapes

- *L'achat et l'installation des dispositifs techniques.* Certains (comme la boucle magnétique) peuvent être installés rapidement et ne nécessitent pas des investissements importants, mais il est préférable de prévoir cette dépense au moment de la construction ou de la rénovation d'une salle.
- *La réalisation des régies propres à chaque spectacle.* Celles-ci demandent un investissement en temps et en compétences spécifiques.

Plusieurs modalités sont envisageables

- *Faire appel à des prestataires spécialisés.* Plusieurs organismes proposent ces prestations. Ils peuvent conseiller sur le matériel le plus approprié, l'installer ou réaliser le travail de régie sur les spectacles d'une saison. Des informations sur ces prestataires sont disponibles dans les centres de ressources (cf. p. 126) ou sur les portails Internet spécialisés (cf. p. 128).
- *Former les personnels.* Certaines structures de diffusion ont fait le choix d'impliquer et de former leur personnel à la mise en œuvre de ces régies (cf. l'exemple du TNS p. 53). Des formations peuvent être proposées par des prestataires d'équipement ou d'aides techniques et des professionnels du cadre bâti.
- *Mutualiser des investissements et des équipements*

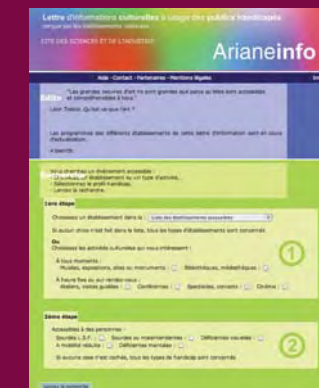
La loi de février 2005 fixe de nouvelles obligations en matière d'accessibilité qui peuvent être difficiles à mettre en place pour certains théâtres. Ces derniers ont donc tout intérêt à travailler ensemble, soit directement entre eux, soit à travers une structure de mutualisation comme Accès Culture (cf. p. 52 et 126). Les échanges d'expériences, l'organisation d'actions communes d'informations, l'achat ou le développement d'équipements techniques particuliers (comme les imprimantes braille ou les écrans de surtitrage), les formations de personnels sont autant de points où la collaboration entre les théâtres demeure déterminante pour réussir.

Arianeinfo, un réseau pour informer sur l'offre culturelle accessible. Un certain nombre d'établissements culturels nationaux se sont regroupés pour former le réseau Ariane

Des mises en situation de handicap lors de sessions de formation animées par Cemaforre.



Le théâtre de Chaillot, la Comédie-Française, l'Odéon, l'Opéra-Comique et le Châtelet proposent une information commune sur leurs spectacles accessibles avec la participation d'Accès Culture.



Info afin de mutualiser leurs savoir-faire et diffuser sur Internet leurs offres culturelles accessibles aux personnes en situation de handicap. Le Comité régional de tourisme et Accès Culture ont également rejoint ce réseau.

Accès-Culture aux côtés des théâtres pour faciliter l'accès des œuvres aux publics déficients sensoriels

De quelle manière intervenez-vous dans les théâtres ?

Chaque théâtre est différent. Tous n'ont pas les mêmes moyens techniques, humains, financiers. C'est à nous de nous adapter. Le théâtre peut souhaiter nous confier l'ensemble de la gestion de son service d'accessibilité, comme c'est le cas pour l'Opéra national de Paris.

Pour eux, notre mission va de l'information auprès des médias, des collectivités territoriales et des individuels concernés par le handicap aux régies d'audiodescription les soirs où ces spectateurs sont dans la salle. Nous assurons aussi la fabrication des documents, les adaptations des spectacles, les enregistrements, la mise à disposition et l'entretien des équipements techniques.

En revanche, d'autres théâtres souhaitent être plus autonomes et nous demandent de les aider à prendre en compte le handicap dans chacun de leurs services :

- sensibilisation du service d'accueil à recevoir ces publics ;
- mise en place d'un fichier de spectateurs handicapés ;
- nomination d'un référent handicap dans le service des relations publiques ;
- installation et entretien des équipements techniques permanents.

L'objectif est, à terme, de permettre à ces professionnels d'être totalement autonomes sur leurs champs de compétence respectifs : information, accueil, technique.

Frédéric Ledu, régisseur général de l'association

Le Théâtre national de Strasbourg fait appel aux compétences internes et au travail d'équipe

Comment le TNS organise l'accueil des publics déficients visuels ?

Le Théâtre national de Strasbourg a fait le choix de prendre en charge les audiodescriptions et de les effectuer en direct. Le service des relations publiques assure la description, transmise aux personnes aveugles ou malvoyantes par le biais de casques à infrarouges.

Suite à la rencontre des membres d'une association strasbourgeoise d'aveugles et malvoyants, nous nous sommes décidés à tenter cette aventure, dont la réussite tient vraisemblablement à l'investissement de tout le TNS. Aujourd'hui encore, c'est en collaboration avec cette association que nous choisissons parmi les spectacles de la saison ceux qui bénéficieront d'une audiodescription.

Une demi-heure avant le spectacle, l'une des trois relations publiques en charge de l'audiodescription accueille les participants pour leur livrer l'essentiel des informations sur la mise en scène et, parfois, leur faire découvrir par le toucher la maquette du décor. Les ouvriers accompagnent et placent ensuite ces spectateurs peu avant l'ouverture officielle des portes, les techniciens son, qui ont préparé le matériel en amont, distribuent les casques et assurent les derniers réglages en salle.

Il reste un quart d'heure pour compléter le

descriptif, depuis la régie en direct et au micro ; puis l'audiodescription à proprement parler débute avec le spectacle. Les commentaires s'insèrent entre les répliques et parmi les effets sonores ou musicaux. Chaque relation publique, selon sa technique, recherche un équilibre entre spontanéité et précision, avec la fragilité du direct largement compensée par la fraîcheur et l'émotion. Nous avons constaté qu'une audiodescription réussie ne dit pas forcément tout, mais qu'elle sait respecter des silences, sortes de respirations qui laissent ainsi un espace à l'imaginaire des auditeurs.

Nous sommes attachés à ce parti pris qui demande un engagement personnel important (y compris de préparation, l'audiodescription ne pouvant s'improviser) et une mobilisation de toute l'équipe dans la mesure où il procède d'un vrai dialogue entre personnes handicapées et personnel du théâtre.

Le TNS s'investit également dans l'accueil des personnes sourdes et malentendantes en surtitrant la moitié des spectacles programmés dans la saison. De plus, sur toutes les représentations, un casque amplificateur à infrarouges est disponible pour les spectateurs malentendants.

Andrée Pascaud, directrice des relations publiques du Théâtre national de Strasbourg

Les responsables des structures culturelles peuvent repérer, au moment de l'élaboration de leur programmation, les compagnies artistiques et les artistes qui, en raison de leurs actions, leur philosophie, leurs motivations, peuvent élaborer des propositions artistiques en direction des publics en situation de handicap.

Des spectacles à la rencontre des publics

Jouer dans les lieux de vie des personnes qui ne peuvent se déplacer jusqu'aux théâtres.

Certains publics rencontrent de grandes difficultés, voire des impossibilités, à sortir de leur lieu de vie : personnes accueillies en institution, privées de mobilité, âgées ou lourdement handicapées.

Des spectacles ou ateliers de pratiques artistiques peuvent être programmés « hors les murs » des structures culturelles afin d'aller à la rencontre de ces publics isolés. Spectacles de théâtre, lectures théâtralisées, clowns, mimes, concerts, danse, sont proposés dans des lieux insolites : institutions d'accueil ou foyers de vie, extérieur, appartements, chambres d'hôpital...

Ces derniers demandent des spectacles plus intimes avec un public restreint, mais sont souvent bien appréciés des personnes, le premier étonnement dépassé. Les artistes et les compagnies peuvent présenter tout ou une partie de leur spectacle, l'adapter ou, le cas échéant, élaborer des créations qui puissent être proposées en tenant compte des contraintes particulières propres à ces lieux. Ils doivent être préparés à la rencontre de ces publics.

Cette démarche doit naturellement s'inscrire en complément des actions visant à accompagner les personnes en situation de handicap vers les lieux de spectacle vivant.

Les musiciens de la compagnie Gradisca investissent l'hôpital Charles-Foix dans le cadre de la fête de la musique.

La Scène nationale de Poitiers propose des interventions à domicile.



L'hôpital de Valence investi, pour un soir, comme espace de spectacle.

Dans le cadre du dispositif CASCAD (Cellule d'assistance et de services culturels à domicile), des interventions d'artistes à domicile et des accompagnements en sorties culturelles notamment au spectacle sont organisés pour les habitants des XII^e et XX^e arrondissements parisiens.



Zeif, un parcours chorégraphique proposé par la Comédie de Valence aux patients du Centre des Baumes.